

RW/933/2021/4088/4566/8

Lot 8

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Les opérations d'abattage et de débardage s'effectueront de manière simultanée; par "simultané", on entend que chaque arbre abattu doit être évacué du parterre de la coupe en-déans les 24 heures. - Seul l'abattage manuel est autorisé - Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. - Mesure au ruban - Cubage hauteur recoupe et décroissance - Lot vendu au m³ contrôlé après abattage (cf. clauses techniques en annexe) - Recoupe des bois obligatoire à 20m

Nombre d'arbres total	36	--
Volume grumes	657,450	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	657,450	m ³
Cube moyen	18 263	dm ³
Circonférence moyenne	347,778	cm
Surface de coupe	7,901	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	
Triage	Triage De Cedrogne	
Propriétaire	Bruges Cpas	
Lieu(x)-dit(s)	AU ROUAI	
Vente	Vente du Cantonnement de Vielsalm Jeudi 07 octobre 2021 à 10:30 Restaurant des Contes de Salme Rue Jean Bertholet 6 6690 VIELSALM	
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

Cat.(cm)	Douglas Amélioration Normal Normal		Douglas Amélioration Bordure Normal	
	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
325	6		3	
335	7		2	
345	5		-	
355	4		-	
365	1		-	
375	2		-	
385	2		3	
395	1		-	
		519,277		138,173
Total grumes	28	519,277	8	138,173
Houppiers/Taillis	-		-	